



DÉVELOPPEMENT DURABLE

TEPCV

Consciente de la forte vulnérabilité de son territoire face aux menaces climatiques, la CARL s'est inscrite, dès sa création en 2015, dans une dynamique volontariste en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement.

La CARL, territoire à énergie positive pour la croissance verte

Le Conseil communautaire a choisi d'engager la CARL, territoire qui se veut exemplaire et innovant en matière de transition écologique, dans plusieurs projets allant dans le sens de cet engagement.

C'est ainsi que notre EPCI a choisi d'élaborer son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), document structurant qui traduit la stratégie d'un territoire en matière de transition énergétique. Ce document cadre doit guider la CARL dans la conduite de l'intégralité de ses projets. Les thématiques concernées englobent aussi bien une gestion optimisée de la collecte des déchets ménagers et assimilés que la réduction de l'énergie.

L'ensemble de cette démarche s'est traduite, le 13 mars 2017, par l'obtention du label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) par la CARL. Cette labellisation a conduit à la contractualisation avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer qui répond au souhait de notre EPCI de s'inscrire dans la dynamique des territoires d'excellence en matière de transition énergétique et écologique.

Dans le cadre de ce label TEPCV, une action forte en matière de développement de la mobilité décarbonnée a été proposée.

La CARL va faire l'acquisition de 7 véhicules électriques. Ces véhicules de service seront rechargés par 4 des bornes photovoltaïques, qui seront installées dans les quatre communes du territoire communautaire, dès la fin de cette année 2019. Les agents de la collectivité pourront ainsi réduire l'empreinte carbone des activités de la Communauté d'agglomération.

L'enveloppe globale de cette opération est d'un montant de 440 000 euros, financée à hauteur de 200 000 euros, dans le cadre de la contractualisation avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

La problématique de la mobilité décarbonnée est déjà un axe de la politique de transport développée par la CARL. Le 8 octobre 2018, un bus électrique était mis en circulation dans le bourg du Gosier avec le Syndicat Mixte des Transports. Un bus KARU'LIS permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la dépendance énergétique, mais aussi d'améliorer la qualité de l'air.

En sa qualité de nouveau TEPCV, la CARL va devoir conduire d'autres actions qui concourent à la préservation de l'environnement et au développement des énergies propres à l'instar de l'opération de distribution gratuite de 2000 ampoules LED menée en collaboration avec EDF Archipel Guadeloupe au mois d'avril dernier.

Plus qu'une finalité, ce label TEPCV est une opportunité pour le territoire de développer des partenariats dans le cadre de sa démarche globale de développement durable.



La Riviera du Levant, un territoire durable

